

COMMUNE DE PAVILLY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 6 Avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 19 Mars 2018 Il a été établi avec la volonté :

- d'infléchir l'évolution des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ; afin de tenir compte du transfert à la communauté de communes « Caux Austreberthe » du service des ordures ménagères,
- d'augmenter les taux communaux des impôts directs locaux, pour financer le remboursement de la quote-part communale au remboursement des annuités de la dette du syndicat intercommunal du collègue « Les Hauts du Saffimbec », qui a été dissout en fin d'année 2017, et qui n'est plus fiscalisé ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser le maximum de subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, et d'autres partenaires financiers, chaque fois que cela est possible.

I. Le budget de fonctionnement

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

En 2017, les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à la somme de **7 186 693.67 euros**,

B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, la consommation des fluides, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les principales dépenses du budget de fonctionnement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous:

DÉPENSES	RAPPEL BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018
Dépenses courantes (Chap 011)	1 663 080 €	1 506 320 €
Dépenses de personnel (Chap 012)	3 837 675 €	3 762 925 €
Atténuation de produits (Chap 014)	256 500 €	256 500 €
Autres dépenses de gestion courante (Chap 65)	729 760 €	615 160 €
Dépenses financières (intérêts des prêts : chap 66)	53 000 €	126 855 €
Dépenses exceptionnelles (Chap 67)	4 900 €	106 800 €
Autres dépenses (Chap 68)	1 000 €	1 000 €
Dépenses imprévues	44 661 €	117 000 €
Total dépenses réelles	6 590 576 €	6 492 560 €
Charges (écritures d'ordre entre sections : Chap 042)	183 390 €	200 100 €
Virement à la section d'investissement	834 836.55 €	494 033.67 €
TOTAL GENERAL	7 608 802.55 €	7 186 693.67 €

Les dépenses de personnel représentent **57.95 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts conclus par la commune, et représentent **1.95 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la commune

Quant aux charges courantes de fonctionnement des services, elles représentent **23.20%** des dépenses réelles de fonctionnement.

C) **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les principales recettes du budget de fonctionnement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous:

RECETTES	RAPPEL BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018
Atténuations de charges (Chap 013)	17 000 €	15 100 €
Produits des services (Chap 70)	706 000 €	429 650 €
Impôts et taxes (Chap 73)	2 791 080 €	2 873 000 €
Dotations et participations (Chap 74)	3 080 210 €	3 118 000 €
Autres produits de gestion courante (Chap 75)	207 310 €	189 500 €
Produits financiers (Chap 76)	400 €	400 €
Produits exceptionnels (Chap 77)	5 500 €	5 500 €
Total dépenses réelles	6 807 500.00 €	6 631 150.00 €
Ecritures d'ordre entre sections (Chap 042)	106 400 €	85 900 €
Résultat reporté N-1	694 902.55 €	469 643.67 €
TOTAL GENERAL	7 608 802.55 €	7 186 693.67 €

Les trois principaux types de recettes pour notre commune sont les suivants :

- Les impôts locaux ou fiscalité directe locale : augmentation des taux communaux

Impôts locaux	Bases communales	Taux Communaux 2018	Produit Attendu 2018
<i>FISCALITÉ DES MÉNAGES</i>			
Taxe d'habitation	5 461 000 €	19.58 %	1 069 263 €
Taxe foncière sur le bâti	4 838 000 €	23.06 %	1 115 643 €
Taxe foncière sur le non bâti	79 400 €	57.66 %	45 782 €
<i>FISCALITÉ DES ENTREPRISES</i>			
Cotisation foncière des entreprises	903 100 €	14.58 %	131 672 €
TOTAL DU PRODUIT ATTENDU 2018			2 362 360 €

- Les principales dotations versées par l'Etat à la commune, dans le cadre de la décentralisation, sont les suivantes :

DOTATIONS DE L'ETAT	MONTANT 2018
Dotation Globale de Fonctionnement	1 423 100 €
Dotation de Solidarité Rurale	577 000 €
Dotation de Solidarité Urbaine	356 700 €
Dotation Nationale de Péréquation	246 000 €
TOTAL DES DOTATIONS DE L'ETAT	2 602 800 €

Après 3 années de baisse consécutive, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la commune se stabilise, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous:

Dotation Globale de Fonctionnement 2015 : 1 596 317 €

Dotation Globale de Fonctionnement 2016 : 1 476 596 €

Dotation Globale de Fonctionnement 2017 : 1 419 960 €

Dotation Globale de Fonctionnement 2018 : 1 423 100 €

En 2018, cette dotation ne baisse plus et se stabilise à 1 423 100 € (soit une hausse de 3 140 € représentant une augmentation de **+0.22%** par rapport à 2017).

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

PRODUITS DES SERVICES COMMUNAUX	MONTANT 2018
Concessions de cimetière	10 000 €
Redevances à caractère culturel (droits d'entrée spectacles Halle aux Grains)	17 500 €
Redevances à caractère sportif (droits d'entrée du squash)	5 000 €
Redevances à caractère de loisirs (accueils de loisirs, de jeunes, multi-accueil)	120 000 €
Redevances à caractère scolaire (tarifs cantine, et accueil périscolaire)	200 000 €
TOTAL DES PRODUITS	352 500 €

II. Le budget d'investissement

A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

En 2017, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à la somme de **2 942 083.04 euros**,

B) **Les dépenses d'investissement**

Les principales dépenses du budget d'investissement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	RAPPEL BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018
Frais d'études, de documents d'urbanisme, acquisition de logiciels, d'antivirus (Chap 20)	19 910 €	40 783 €
Acquisitions d'immeubles (Art 2111 à 2115)	325 700 €	79 400 €
Aménagement de terrains (Art 2116 à 2128)	815 000 €	6 000 €
Travaux de bâtiments (Art 21311 à 2138)	208 550 €	699 500 €
Travaux sur les réseaux (voirie, électrification, câbles, autres réseaux : art 2151 à 21538)	7 900 €	114 500 €
Acquisition de matériels techniques, roulants, de matériels informatiques, de mobiliers, installations techniques (Art 21568 à 2188)	291 450 €	218 200.67 €
Avances versées (Chap 23)	20 000 €	0.00 €
Total Dépenses d'Équipement	1 688 510.00 €	1 158 383.67 €
Remboursement d'emprunts (Chap 16)	178 000 €	263 350 €
Autre dépense (Chap 27)	800.00 €	500.00 €
Dépenses imprévues	53 270.10 €	13 600.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections : Chap 040)	106 400 €	85 900 €
Opérations patrimoniales (Chap 041)	338 000 €	338 000 €
Total des dépenses D'investissement de l'exercice	2 364 980.10 €	1 859 733.67 €
Solde d'investissement reporté N-1	304 293.11 €	758 230.87 €
Dépenses reportées (restes à réaliser)	82 207.19 €	324 118.50 €
TOTAL GENERAL	2 751 480.40 €	2 942 083.04 €

Programme pluriannuel d'investissement 2018

Le budget 2018 n'a pas l'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents aux opérations d'investissement 2018.

Les principaux investissements de l'année 2018 sont les suivants :

- Extension du multi-accueil : 340 000 €
- Réfection des enduits extérieurs de la salle de la Dame Blanche : 180 000 €
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite : 86 000 €
- Equipements informatiques : 75 020 €
- Travaux réfection enrobés voirie et trottoirs : 70 000 €
- Acquisition parcelle 20 rue A Lasne : 31 500 €
- Aménagement travaux suite achat propriété 20 rue A Lasne : 40 000 €
- Remplacements lanternes candélabres : 47 000 €
- Equipement vidéoprotection dans les quartiers : 36 930 €
- Zone de stockage pour containers ordures ménagères : 22 000 €
- Travaux d'aménagement de sécurité voirie dans les quartiers : 20 000 €
- Acquisition véhicule pour services techniques : 20 000 €
- Travaux d'accessibilité des écoles aux personnes à mobilité réduite : 18 400 €
- Reprise concessions cimetièrre : 17 000 €
- Etude devenir du Cogétéma : 14 513 €
- Etude agrandissement du cimetière : 10 000 €
- Fourniture et pose columbarium : 6 000 €

C) Les recettes d'investissement

Les principales recettes du budget d'investissement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	RAPPEL BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018
Subventions (Chap 13)	374 700 €	142 100 €
Emprunt prévisionnel (Chap 16)	427 253 €	312 000 €
Total des recettes d'équipement	801 953.00 €	454 100.00 €
FCTVA (Chap 10)	105 000 €	100 000 €
Taxe aménagement (Chap 10)	50 000 €	50 000 €
Affectation excédent de fonctionnement 2016 (Art 1068)	333 673.36 €	808 767.78 €
Autres recettes (Art 165 et Chap 27)	1 800.55 €	500.00 €
Cessions d'immobilisations (Chap 024)	50 000 €	223 000 €
Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	834 836.55 €	494 033.67 €
Produits (écritures d'ordre entre section : Chap 040)	183 390 €	200 100 €
Opérations patrimoniales (Chap 041)	338 000 €	338 000 €

Total des recettes D'investissement de l'exercice	2 698 653.46 €	2 668 501.45 €
Recettes reportés (Restes à réaliser)	52 826.94 €	273 581.59 €
TOTAL GENERAL	2 751 480.40 €	2 942 083.04 €

Les subventions d'investissements prévues :

Investissements 2017	Aide De l'Etat	Aide du Département	Autres aides
Vidéoprotection (39 930 €)	5 000 €		
Accessibilité PMR bâtiments communaux (86 000 €)		11 600 €	
Enduits extérieurs salle de la Dame Blanche (86 000 €)		37 500 €	
Pelouse synthétique stade municipal Lécuyer (98 994 €)			50 000 € (Fonds d'aide du football amateur) 30 000 € (Fonds de concours communauté de communes « Caux Austreberthe)
Machine à désherber (15 600 €) - zéro phytosanitaire			8 000 € (Agence de l'Eau)
TOTAL DES AIDES 2018	5 000 €	49 100 €	88 000 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

A) Récapitulation des recettes et dépenses de fonctionnement :

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7 186 693.67 €**, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2017 reporté	0.00 €	469 643.67 €
Crédits nouveaux 2018	7 186 693.67 €	6 717 050.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2018	7 186 693.67 €	7 186 693.67 €

B) Récapitulation des recettes et dépenses d'investissement

Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à **2 942 083.04 €**, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2017 reporté	758 230.87 €	0.00 €
Crédits 2017 reportés (restes à réaliser)	324 118.50 €	273 581.59 €
Crédits nouveaux 2018	1 859 733.67 €	2 668 501.45 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2018	2 942 083.04 €	2 942 083.04 €

IV. Les principaux ratios

Indicateurs ou ratios financiers	Valeurs BP 2018 pour la commune	Moyennes nationales 2016 de la strate communale *
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 018.61 € / Hab	1 250 € / Hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 040.19 € / Hab	1 419 € / Hab
Produit des impositions directes / population	368.41 € / Hab	717 € / Hab
DGF / population	221.56 € / Hab	229 € / Hab
Dépenses d'équipement brut / population	180.35 € / Hab	373 € / Hab
Encours dette / population	423.26 € / Hab	1 089 € / Hab
Capacité d'autofinancement brute (CAF) / population	39.41 € / Hab	213 € / Hab
Capacité d'autofinancement nette (CAN) / population	-1.28 € / Hab	95 € / Hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57.51%	46.32%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17.34 %	26.28%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	40.69%	76.75%

* données issues du ministère de l'économie et des finances (site internet « collectivites-locales.gouv.fr, onglet « comptes individuels des collectivités »)

V. L'état de la dette communale

L'état de la dette communale n'est soumis à aucun risque financier, dans la mesure où les intérêts des prêts consentis, sont déterminés soit par des taux fixes, soit en référence à des index standards simples (EONIA – EURIBOR) et non sur des index complexes fondés sur l'inflation, les taux de change, ou sur la différence entre un taux long et un taux court.

A ce titre, fin 2017, la typologie des 13 emprunts communaux représentant un encours de **2 718 612.29 €** (1 320 485.96 € en 2016), est la suivante :

➤ 12 emprunts sont à taux fixe pour un encours total de 2 714 131.44 € :

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 01/01
2004	2019	Commune de Pavilly	Caisse d'épargne	230 000 €	Taux fixe : 3.87%	55 120.80 €
2004	2019	Commune de Pavilly	Caisse d'épargne	230 000 €	Taux fixe : 3.87%	54 802.46 €

<i>2008</i>	<i>2033</i>	<i>Syndicat du CES</i>	<i>Caisse d'Épargne</i>	<i>450 000 €</i>	<i>Taux fixe : 4.82%</i>	<i>336 960.02 €</i>
2007	2022	Commune de Pavilly	Caisse Française de financement	1 000 000 €	Taux fixe : 4.38%	458 361.97 €
2010	2030	Commune de Pavilly	Crédit agricole	335 000 €	Taux fixe : 3.49%	234 500.00 €
<i>2010</i>	<i>2030</i>	<i>Syndicat du CES</i>	<i>Caisse d'Épargne</i>	<i>570 000 €</i>	<i>Taux fixe : 3.26%</i>	<i>370 500.00 €</i>
<i>2010</i>	<i>2030</i>	<i>Syndicat du CES</i>	<i>Crédit Agricole</i>	<i>100 000 €</i>	<i>Taux fixe : 3.35%</i>	<i>65 000.00 €</i>
2012	2033	Commune de Pavilly	Caisse d'épargne	250 000 €	Taux fixe : 4.57%	206 250.00 €
<i>2012</i>	<i>2027</i>	<i>Syndicat du CES</i>	<i>Caisse des dépôts et consignations</i>	<i>375 000 €</i>	<i>Taux fixe : 4.51%</i>	<i>253 869.42 €</i>
2013	2028	Commune de Pavilly	Crédit agricole	338 000 €	Taux fixe : 3.44%	270 399.98 €
<i>2013</i>	<i>2028</i>	<i>Syndicat du CES</i>	<i>Crédit agricole</i>	<i>150 000 €</i>	<i>Taux fixe : 3.06%</i>	<i>116 377.14 €</i>
2017	2033	Commune de Pavilly	La Banque Postale	425 000 €	Taux fixe : 1.13%	425 000.00 €

Sur ces douze emprunts, cinq proviennent du Syndicat intercommunal du collège « Les Hauts du Saffimbec », dans le cadre de la reprise par la commune de Pavilly, de l'actif et du passif dudit Syndicat, suite à la dissolution de ce dernier en fin d'année 2017. La commune avance donc le remboursement total des annuités de la dette syndicale et demande ensuite le remboursement de la quote-part des anciennes communes membres du syndicat. Au final, la quote-part de la commune de Pavilly dans le remboursement de la dette syndicale, restant à sa charge, représente environ 64% de cette dette.

Le capital de la dette syndicale restant à rembourser s'élève à : **1 142 706.58 €**,

L'année 2017 a vu l'extinction des prêts suivants :

Date du prêt	Date de fin	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Observations
2005	2017	CAF	33 284 €	Sans intérêt	Arrivée à échéance
2010	2018	Crédit agricole	130 000 €	Taux fixe : 2.85%	Transfert à la Communauté de Communes

↪ 1 prêt est à taux révisable simple sur le livret A, pour un encours total de 4 480.85 €.

Date du prêt	Date de fin	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 31/12
1991	2023	Caisse des Dépôts et Consignation	14 635.11 €	Taux révisable sur Livret A	4 480.85 €

VI. Les effectifs de la commune_

A) *Les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale*

Grades Ou emplois	Emplois budgétaires permanents à temps complet	Emplois budgétaires permanents à temps non complet	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES 2018	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES
Directeur général des services	1	0	1.00	1.00
Emplois de la filière administrative	18	1.60	19.60	15.80
Emplois de la filière technique	53	18.38	71.38	52.31
Emplois de la filière sociale	0	0	0.00	0.00
Emplois de la filière médico-sociale	6	0	6.00	4.00
Emplois de la filière sportive	0	0	0.00	0.00
Emplois de la filière culturelle	0	0.50	0.50	0.50
Emplois de la filière animation	12	0	12.00	11.00
Emplois de la filière police	5	0	5.00	4.00
TOTAL GÉNÉRAL	94	20.48	114.48	87.61

B) *Les agents non titulaires de la fonction publique territoriale*

Emplois occupés par des agents non titulaires	Motif	Agents occupant un emploi permanent	Agents occupant un emploi non permanent	TOTAL DES AGENTS NON TITULAIRES 2018
Emplois de la filière technique	Remplacement d'un fonctionnaire indisponible	0	6 Catégorie C	6
Emploi de la filière administrative	Remplacement d'un fonctionnaire indisponible	1 Catégorie C	0	1
Emplois de la filière animation	Remplacement d'un fonctionnaire indisponible	0	9 Catégorie C	9
Emplois de la filière culturelle	Vacance temporaire d'emploi	0	2 Catégorie B	2

Emplois de la filière médico-sociale	Vacance temporaire d'emploi	1 Catégorie B	0	1
TOTAL GÉNÉRAL		2	17	19

VII. Le budget annexe du transport de personnes (M43)_

A) Généralités

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement du service public local de transport de personnes, à savoir, les transports suivants :

- la desserte du collège « Les Hauts du Saffimbec », du périscolaire et des activités estivales du centre de loisirs des 2 rivières, sous la forme d'une prestation de service confiée à VTNI par la commune, dans le cadre d'un marché public,
- la desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une exploitation en régie de la desserte, effectuée pour les pavillais résidant dans les hameaux ;
- La desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une prestation de service assurée par le Département, qui est ensuite facturée à la commune ;

En 2018, les dépenses et recettes de fonctionnement de ce budget annexe sont équilibrées à la somme de **256 600.00 euros**,

B) Le budget de fonctionnement

Les principales dépenses du budget annexe du transport de personnes sont retracées dans le tableau ci-dessous:

DÉPENSES	RAPPEL BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018
Dépenses courantes (Chap 011)	216 950 €	242 050 €
Dépenses de personnel (Chap 012)	14 500 €	14 550 €
Total dépenses réelles	231 450 €	256 600 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	231 450.00 €	256 600.00 €

Les principales recettes du budget annexe du transport de personnes sont retracées dans le tableau ci-dessous:

RECETTES	RAPPEL BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018
Prestations (Chap 70)	22 000.29 €	21 327.73 €
Subvention d'exploitation (Chap 74)	142 143.00 €	153 000.00 €
Total recettes réelles	164 143.29 €	174 327.73 €
Résultat reporté N-1	67 306.71 €	82 272.27 €
TOTAL GENERAL	231 450.00 €	256 600.00 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 6 Avril 2018.

Le Maire,

François TIERCE